

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 364

présenté par
M. Laffineur

ARTICLE 72

À la fin de la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« ce plan »,

les mots :

« le plan de redéploiement territorial des armées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.